BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Rapport annuel au 30 Juin 2017

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements 3
Politique d'investissement 8

Comptes annuels

Bilan actif 18
Bilan passif 19
Hors-bilan 20
Compte de résultat 21

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables 22
Evolution de l'actif net 24
Complément d'information 1 25
Complément d'information 2 26
Ventilation par nature des créances et dettes 27
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument 28
Ventilation par nature de taux des postes d´actif, de passif et de hors-bilan 29
Ventilation par maturité résiduelle des postes d´actif, de passif et de hors-bilan 30
Ventilation par devise de cotation des postes d´actif, de passif et de hors-bilan 31
Affectation du résultat 32
Résultats et autres éléments 38
Inventaire 41

ORIENTATION

CLASSIFICATION

Classification : Actions internationales

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90% de l'actif net.

Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est de surperformer l'indice suivant : MSCI Europe-dividendes réinvestis, quelle que soit son évolution tout en respectant les critères d'éligibilité au PEA, par un investissement sur des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de responsabilité sociale et environnementale et de développement durable.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence « **MSCI EUROPE** » est un indice représentatif des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. Il est libellé en euro, pondéré par le flottant (fraction du capital détenu par le public) des valeurs le composant et calculé sur la base des cours de clôture de ces dernières avec un réinvestissement des dividendes nets. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

Stratégie d'investissement :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Le FCP est éligible au PEA. Le FCP est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions.

Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

BNP Paribas Développement Humain a pour objectif la valorisation de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions de sociétés européennes offrant des produits et services qui contribuent à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains liés à l'augmentation de la population mondiale, la pauvreté et l'accès aux besoins vitaux, mais également aux nouveaux enjeux sociaux de santé publique, vieillissement, urbanisation rapide et développement socio-économique durable.
Pour être éligibles, ces sociétés européennes doivent avant tout contribuer à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains liés à l'augmentation de la population mondiale, et aux nouveaux enjeux sociaux de santé publique, au vieillissement, à l'urbanisation rapide et au développement socio-économique durable, à hauteur d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires.
Ces actions de sociétés intègrent des critères ESG (critères Environnementaux (par exemple : calcul de l'empreinte carbone, développement d'un programme pour les énergies renouvelables, …), Sociaux (par exemple : gestion de la diversité, taux de rotation du personnel, …) et de Gouvernance) (par exemple : indépendance du conseil d'administration, séparation des pouvoirs entre le président et le directeur général, …), tels que définis par la recherche extra-financière de la société de gestion, réalisé en amont de l'analyse financière, et sont sélectionnées selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative.
Dans le cadre de l'analyse extra-financière, sont exclues : (1) les sociétés exerçant une activité dans des secteurs sujets à controverses (les armes controversées, l'amiante, l'huile de palme, la pâte à papier, l'énergie nucléaire, la production d'énergie à partir de charbon et les matières premières agricoles essentielles) qui ne se conforment pas aux politiques sectorielles définies par le Groupe BNP Paribas, (2) celles qui ne respectent pas les normes internationales telles qu'édictées dans les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sur des sujets tels que les droits de l'homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, (3) celles qui réalisent au moins 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de l'armement, le tabac, l'alcool, la pornographie et les jeux d'argent.
Les sociétés sont ensuite notées suivant une liste d'indicateurs propres à chacun des 3 critères « Environnement », « Social » et « Gouvernance » qui différent en fonction du secteur et/ou sous-secteur d'activité de chaque société, et des

pondérations distinctes sont attribuées à chacun des 3 critères pour chaque secteur d'activité. Les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG, notées 10 (sur une échelle en déciles), d'après la notation interne de la société de gestion, sont exclues. Celles impliquées dans une controverse sérieuse et avérée sont également écartées.
L'analyse ESG du fonds BNP Paribas Développement Humain est renforcée par une politique active et stratégique sur l'engagement des sociétés et des « policymakers » (vote en assemblée générale, dépôt de résolution). Cette politique d'engagement couvre des sujets tels que la transparence des essais cliniques, et l'accès aux médicaments ; les droits de l'homme, droits du travail et les enjeux environnementaux dans les chaines d'approvisionnement ; le bien-être animal dans l'alimentaire ; la gouvernance d'entreprise.
Dans le cadre de l'analyse financière effectuée à la suite de l'analyse extra-financière, les sociétés faisant partie du portefeuille dynamique sont finalement sélectionnées selon des modèles de valorisation et d'analyse fondamentale permettant d'identifier des titres de qualité en termes de rentabilité, de santé financière, de qualité du management et de lisibilité de la stratégie.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

. ACTIONS :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions. La zone géographique prépondérante est l'Europe. Le FCP investit dans des titres de sociétés de grandes, moyennes et petites capitalisations, à hauteur de 90% minimum de l'actif net.

. TITRES DE CREANCE ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE :

Pour les besoins de sa trésorerie, le FCP peut investir, dans la limite maximale de 10% de l'actif net, sur des instruments du marché monétaire de la zone Euro à faible sensibilité (titres de créance négociables et/ou par l'intermédiaire d'OPC monétaires et/ou monétaire court terme).

. PARTS OU ACTIONS D'OPC :

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM et FIA français ou européens, répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement.

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux instruments suivants :

- futures (sur actions/indices boursiers)
- options (sur actions/indices boursiers)

pour couvrir et/ou exposer le portefeuille contre les risques de marchés (d'actions et/ou d'indices) et satisfaire à l'objectif de gestion.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :

Les bons et/ou droits de souscription reçus par le FCP suite à des opérations sur des titres sont autorisés, ainsi que les obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net.

5. DEPOTS :

Néant

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver de manière temporaire en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET CESSION TEMPORAIRE DE TITRE :

Pour la gestion de trésorerie, le FCP peut recourir, dans la limite de 10% de son actif net, aux emprunts de titres et aux prises en pension par référence au code monétaire et financier. Cette limite peut être portée à 100%, pour les opérations de prise en pension contre espèces effectuées conformément aux conditions indiquées dans le chapitre « IV- Règles d'investissement » ci-dessous.

Ces opérations pourront être conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier. Elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Ces contreparties doivent être de bonne qualité de crédit. Dans le cadre de contrats d'échange, les contreparties seront sélectionnées à l'issue d'un appel d'offres.

Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique Commissions et frais du prospectus.

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces.

Les garanties financières reçues présenteront les caractéristiques définies dans le tableau ci-dessous. L'éligibilité de ces titres est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par les départements des risques de la société de gestion.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP Paribas Investment Partners.

Indices éligibles & actions liées
Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP Paribas Asset Management

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Risque Global

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC est celle de l'engagement.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.
Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.
BNP Paribas Développement Humain est un FCP classifié « Actions Internationales » et comporte des risques liés à ses investissements sur les pays européens.

Du fait de son éligibilité au PEA, le FCP est investi en permanence à 75% minimum de son actif net sur les pays de l'Union Européenne.

En conséquence, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- Risque de marché actions :

Le degré d'exposition minimum aux marchés d'actions est de 90% (avec un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA). Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Ce risque actions est aussi lié au risque des sociétés de petites ou moyennes capitalisations à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Sur les marchés des sociétés de petites ou de moyennes capitalisations (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du FCP peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.

- Risque de change :

Il concerne le porteur de la zone euro. Il est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative.

- Risque de conflits d'intérêt potentiels :

Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la Société de gestion du FCP.

- Risque de contrepartie :

Ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique «Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres» ci-dessus), dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- Risque de capital :

L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

En outre, l'investisseur peut être accessoirement exposé à d'autres types de risques :

- Risque accessoire de crédit :

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.

- Risque accessoire de taux :

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt.

- Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entrainant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- Risque accessoire lié aux obligations convertibles :

En effet, ces instruments sont liés directement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Ces risques accessoires sont prévus dans une limite maximale de 10% de l'actif net.

Durée minimum de placement recommandée :

Cinq ans

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Troisième trimestre de l'année 2016 :

Le trimestre commence juste après les violentes turbulences sur les marchés fin juin, dans la foulée du Brexit. La désignation d'un nouveau Premier ministre au Royaume-Uni dès le 13 juillet a été beaucoup plus rapide que prévu. Parallèlement, les banquiers centraux n'ont pas modifié dans l'urgence leurs politiques monétaires. Cette configuration a permis un rebond conséquent des actions jusque début août, date à laquelle les investisseurs ont préféré prendre des bénéfices.

En août, malgré une certaine fébrilité liée à la baisse des cours du pétrole (à moins de 40 dollars le baril début août pour le WTI), les marchés actions ont résisté. En septembre, ils ont été animés par les anticipations sur les politiques monétaires des grands pays développés et les décisions des banques centrales. Ces éléments ont entraîné un retour de la volatilité. La remontée des cours du pétrole a soutenu certains secteurs. A contrario, les valeurs financières ont pâti des inquiétudes sur le secteur bancaire allemand.

Grâce au rebond enregistré en juillet et à la résistance à plusieurs vents contraires en août et septembre, le bilan trimestriel est positif pour les actions européennes. Malgré les difficultés en fin de trimestre, les titres bancaires sont en hausse : en effet, si les inquiétudes autour du Brexit et de la situation spécifique de certains établissements avaient amené les valeurs bancaires européennes à leur plus bas niveau depuis 4 ans début juillet, cet excès a ensuite été corrigé. Les secteurs cycliques occupent les premières places du palmarès.
Le fonds a sous-performé son indice de référence et son univers d'investissement.
Face à son indice de référence, le fonds a bénéficié de la sous-pondération de l'énergie, des télécommunications et des services aux collectivités mais a été pénalisé par sa surexposition aux secteurs de la santé (Novo Nordisk), de la consommation courante (Kerry et Reckitt), de la technologie et de l'industrie.

Face à l'univers, le fonds a bénéficié de la sous-pondération de la santé et de la surpondération de la consommation discrétionnaire (Valeo) mais a été pénalisé par la sous-pondération des valeurs industrielles et des matériaux (Linde) et la sélection de titres dans la consommation courante (Kerry et Reckitt) et dans la santé (Novo Nordisk).
Nous avons renforcé Philips, BASF et Johnson Matthey. Au sein de la consommation courante, nous avons réduit Unilever Plc et renforcé Danone et Nestlé. Dans l'assurance, nous avons vendu Generali, allégé Allianz et arbitré Legal & General pour Aviva. Nous avons vendu Marks & Spencer, allégé Novo Nordisk et Sanofi, pris des bénéfices sur Reckitt et Valeo et acheté Suez.

Quatrième trimestre de l'année 2016 :

Sur la période, les grands marchés développés ont commencé par évoluer en ordre dispersé au gré des résultats trimestriels des entreprises, des variations des cours du pétrole et des rebondissements de la campagne présidentielle aux Etats-Unis. Les aspects politiques en Europe ont pu aussi inquiéter les investisseurs : formation laborieuse d'un gouvernement en Espagne et sondages défavorables au Premier ministre italien à propos de l'issue du référendum constitutionnel du 4 décembre. Le Brexit est aussi revenu sur le devant de la scène, Theresa May annonçant en octobre que l'article 50 du traité de Lisbonne serait activé avant la fin du premier trimestre 2017.

Puis est arrivé…Donald Trump ! Dans un premier temps, sa victoire non anticipée a pesé sur les actions. Mais très rapidement, les espoirs suscités par la probable mise en place d'une politique budgétaire plus expansionniste aux Etats-Unis ont provoqué un net rebond des actions et du dollar et une remontée des taux longs. Cette hausse s'est poursuivie en décembre, favorisée par la remontée des cours du baril qui a suivi l'accord de réduction de la production pétrolière conclu le 30 novembre à l'issue du sommet de l'OPEP à Vienne. Et la victoire attendue du « non » en Italie n'a pas pénalisé outre mesure les marchés grâce à une transition rapide après la démission de Matteo Renzi. Même les difficultés de la banque Monte dei Paschi di Siena n'ont pas pesé durablement sur le secteur bancaire européen.

Au sein des grands marchés développés, le secteur financier s'impose comme le grand gagnant du trimestre: la remontée des taux longs et la repentification des courbes offrent un environnement moins pénalisant pour les banques et les assureurs. Les actions européennes ont profité de la baisse de l'euro.
Le fonds a sous-performé son indice de référence et son univers d'investissement.
Face à son indice de référence, le fonds a bénéficié de la sous-pondération de la technologie, des services aux collectivités et des télécommunications mais a été pénalisé par sa surexposition à la consommation courante, la santé, l'énergie et les financières.
Face à l'univers, le fonds a bénéficié de la sous-pondération des services aux collectivités et de la surpondération de la consommation discrétionnaire, ainsi que de la sélection de titres dans les matériaux. Il a été pénalisé par la surpondération et la sélection de titres dans la consommation courante, par la sous-pondération de l'assurance et par la sélection de titres dans la santé (rebond d'Actelion, Sanofi et Bayer).

Nous avons renforcé les valeurs cycliques (BASF, RELX, Philips), l'assurance (achat de RSA et Helvetia) et réduit la consommation courante (vente de Kerry). Nous avons aussi réduit la sous-exposition à la santé (achat de UCB et Actelion). Nous avons enfin vendu Deutsche Wohnen, Suez Environnement et Sampo.

Premier trimestre de l'année 2017 :

Les marchés actions ont enregistré une belle progression au cours du trimestre malgré quelques hésitations apparues en mars, essentiellement sur les places américaines. Le contexte macroéconomique et les résultats des entreprises ont soutenu la tendance favorable en place depuis novembre mais en pratique, les marchés ont surtout varié en fonction des espoirs et des doutes suscités par Donald Trump. Le rejet de certains décrets et la démission forcée du conseiller à la sécurité nationale ont plutôt rassuré mais l'échec de l'abrogation de l'« Obamacare » augure mal des futurs échanges avec le Congrès, entre autres sur un projet de budget très imprécis. Pour autant, en zone euro, les enquêtes auprès des agents économiques sont encourageantes et cela, malgré le déclenchement de l'article 50 par le Royaume-Uni.

En termes sectoriels, la chute des cours du pétrole, en raison des doutes sur l'accord des pays de l'OPEP et de la production américaine plus forte, a pénalisé le secteur énergétique. En revanche, les valeurs cycliques (technologies, équipement de la personne et de la maison) et financières se sont bien comportées, soutenues par les données macro-économiques et la repentification de la courbe des taux.

Le fonds a surperformé son indice de référence et sous-performé son univers d'investissement.
Face à son indice de référence, le fonds a bénéficié de la sous-pondération de l'énergie et des télécommunications (secteurs absents de l'univers d'investissement ISR) et de la surpondération de la santé et de la consommation courante. Il a aussi bénéficié de la sélection de titres dans la santé (Ipsen) et la consommation courante (Unilever).
Face à son univers de référence, l'impact favorable est essentiellement venu de la sélection de titres dans la santé (Ipsen, Swedish Orphan Biovitrum) et la consommation discrétionnaire (surpondération de Valeo et sous-pondération de Pearson), faisant plus que compenser le choix de valeurs dans l'industrie et les matériaux.
Nous avons renforcé l'assurance au travers de RSA au Royaume-Uni et Allianz en Allemagne. Dans la santé, nous avons réduit Novo Nordisk, renforcé UCB et arbitré Bayer pour GlaxoSmithkline (mise à jour de l'univers d'investissement ISR).

Deuxième trimestre de l'année 2017 :

Des éléments de nature très diverse ont contribué à l'évolution des actions ce trimestre : le bilan est finalement positif mais il traduit un net essoufflement par rapport au 1er trimestre. L'élément le plus notable a été la remise en cause progressive du thème de la « reflation », thème qui avait provoqué l'envolée des actions à l'automne dernier. Le report, aux Etats-Unis, du vote de la nouvelle loi de santé a conforté ces craintes, décalant encore le moment où les baisses d'impôts pourront être adoptées par le Congrès. D'un point de vue macroéconomique, les indicateurs de confiance des entreprises et des ménages ont commencé à refluer, notamment aux Etats-Unis, tout en se maintenant à des niveaux élevés. Les aspects politiques et géopolitiques n'ont eu que des impacts temporaires, les difficultés du président brésilien et l'hypothèse d'une procédure de destitution de Donald Trump étant compensées par les résultats de l'élection présidentielle en France.
Les résultats trimestriels ont globalement surpris positivement, ce qui a permis aux marchés actions de résister au changement de ton des banques centrales, de plus en plus tentées par la normalisation de leur politique monétaire. En Europe, l'appréciation de l'euro a pesé sur les performances. Le secteur de l'énergie a été pénalisé par le recul du prix du pétrole, les télécoms et services aux collectivités ont pâti des perspectives de remontée des taux longs alors que les valeurs financières ont au contraire bénéficié de ces évolutions.
Le fonds a performé en ligne avec son indice de référence et sous-performé son univers d'investissement.

Face à son indice de référence, le fonds a bénéficié de la sous-pondération de l'énergie et des télécommunications (secteurs absents de l'univers d'investissement thématique ISR) et de la surpondération des secteurs de la santé et de la consommation (courante et discrétionnaire). La sélection de titres a été favorable dans la consommation (Elior, Unilever) et l'industrie (Relx) mais défavorable dans la santé (Shire, Roche,UCB).

Face à son univers de référence, l'impact favorable est essentiellement venu de la sélection de titres dans la consommation discrétionnaire (surpondération d'Elior et de Compass) et l'industrie (surpondération de Relx). Mais cela n'a pas suffi à compenser l'impact négatif de la sélection de titres dans la santé (UCB, Shire, Roche), la consommation courante (Ahold Delhaize, Valeo, Unilever et Nestlé) et les matériaux (BASF).

Nous avons renforcé Sanofi en France, Allianz et BASF en Allemagne, Nestlé en Suisse et acheté Wolters Kluwer aux Pays-Bas. Parallèlement, nous avons pris des bénéfices dans la santé (Ipsen, SOBI, AstraZeneca), allégé Swiss RE, Munich RE, Axa et Aviva dans l'assurance, Ahold Delhaize dans la consommation courante et vendu Johnson Matthey (matériaux).

Perspectives :

La fin du 1er semestre 2017 a été marquée par une certaine fébrilité, qui, si elle ne s'est pas traduite par une violente hausse de la volatilité des marchés actions, a provoqué des variations heurtées des grands indices boursiers d'une séance à l'autre, des ajustements brutaux de positions sur les marchés obligataires et une hausse rapide de l'euro. S'il est communément admis que le risque politique a reculé en Europe, le nouveau report, aux Etats-Unis, du vote de la loi visant à abroger et remplacer Obamacare a perturbé les investisseurs. Ces incertitudes politiques n'ont toutefois eu qu'un impact ponctuel sur les marchés financiers, même si elles confortent les doutes sur la pertinence du thème de la « reflation » en repoussant encore le moment où les baisses d'impôts pourront être adoptées par le Congrès américain. L'attitude des banques centrales devient un sujet de préoccupation pour les investisseurs comme le montre la vive réaction des marchés obligataires au discours de Mario Draghi le 27 juin au cours duquel il a déclaré que « les forces déflationnistes ont été remplacées par des forces reflationnistes ». Le Président de la BCE voit dans cette évolution la preuve du succès de la politique monétaire. La BCE a tenté de limiter la portée de ces propos sans véritablement y parvenir, ce qui témoigne de la nervosité évoquée plus haut. La contagion des tensions sur les taux longs européens aux taux américains en est une nouvelle illustration. Alors que l'économie mondiale paraît désormais engagée sur une pente de croissance un peu plus favorable que le rythme de 3 % observé ces dernières années et que les entreprises ont enregistré de très bons résultats, les changements, effectifs ou attendus, de politique monétaire vont très certainement rythmer les prochains mois.

Performance

La performance annuelle s'élève à
+ 8,49 % pour la part Classic
+ 9,23 % pour la part I
+ 9,66 % pour la part R

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC

Paragraphe ABERDEEN

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.
Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.
C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font

préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.
A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

PEA

« Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion. »

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC :
Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information 1.

* * *

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

1) Déploiement de la démarche ESG a sein de la société de gestion (Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°)(Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementales, Sociales et de Gouvernance** (ESG) dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.
BNPP AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies** (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes **une politique d'investissement responsable**. Cette politique impose des standards ESG devant être respectés par les entreprises dans lesquelles BNPP AM investit. Ils sont basés sur des politiques sectorielles pour les secteurs à forts impacts ESG et sur les 10 principes du Pacte Mondial. Des listes d'exclusions ESG sont ainsi appliquées à l'ensemble des fonds ouverts.

L'intégration de critères ESG dans le choix des émetteurs dans lesquels nous investissons nous permet de générer de la valeur financière, pour nos clients sur le long terme et de nous prémunir contre les risques financiers, opérationnels et de réputation liés aux investissements dans des sociétés connues pour leurs mauvaises pratiques ESG.

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP AM a initié une réflexion sur notre rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. Nous avons signé le Montreal Carbon Pledge ainsi que le Portfolio Decarbonation Coalition et avons adopté en 2016 une stratégie climat.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion BNPP AM sont à retrouver dans un document pdf spécifique accessible à l'adresse suivante http://www.bnpparibas-ip.com/fr/responsabilite-sociale-et-environnementale/notre-responsabilite-economique/notre-politique-dinvestissement-responsable-et-esg/

****

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG par le fonds (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d) (Art. D. 533-16-1 III-2°)

En plus de l'application des exclusions ESG décrites à la question 1), le fonds adopte une approche ESG spécifique de sélection des émetteurs dite thématique.

Au sein de l'équipe de recherche ESG dédiée, nos 7 analystes compilent l'information publique ESG des émetteurs (rapports annuels, rapports RSE, sites web), interrogent le management des entreprises pour une meilleure compréhension des pratiques de celles-ci et enrichissent leur analyse avec l'aide de spécialistes techniques et experts sectoriels comme les brokers. Ils sont en contact régulier avec les entreprises et les parties prenantes clés. Ils utilisent des travaux de recherche universitaires et institutionnels, et des travaux de la société civile. Enfin, un croisement avec la recherche d'agences de notation ISR (Sustainalytics, Trucost, MSCI ESG, Vigeo) est réalisé en complément.

L'analyse ESG des émetteurs est faite par sous-secteur parmi les onze secteurs GICS (Global Industry Classification Standard) : Consommation discrétionnaire, Consommation non-cyclique, Énergie, Finance, Industrie, Matériaux, Santé, Services aux collectivités, Technologie et Télécommunication, Immobilier.

Nos analystes, spécialisés par secteur, ont défini et développé des critères d'analyse communs mais aussi spécifiques à chaque secteur: Ces indicateurs visent à mesurer comment l'entreprise gère les différents risques ESG auxquels elle est confrontée.
L'évaluation est faite sur les trois piliers ESG dont 50% correspondant aux indicateurs communs (notamment la gouvernance qui compte pour 30% du total) et 50% aux indicateurs spécifiques.
Ces critères et leurs pondérations doivent refléter les grands enjeux de sociétés qui ont un impact matériel sur la vie de l'entreprise (sa réputation, son activité, sa performance financière).
L'analyste peut ajouter à cette matrice d'indicateurs un « overlay » qualitatif afin de tenir compte des enjeux qui n'ont pas été couverts, pas quantifiables ou d'éventuelles controverses insuffisamment prises en comptes.
Une controverse sera qualifiée de grave selon plusieurs dimensions : l'impact de l'incident (gravité et ampleur), le niveau de récurrence de l'incident, le niveau de responsabilité de la société, la réponse de la société ainsi que les conséquences de l'incident. Ces indicateurs nous permettent de classer les controverses d'un niveau allant de 1 à 5. Les notations 4 et 5 constituent les controverses graves lesquelles feront objets d'une pénalisation de 20 à 30% de la note finale.

Les indicateurs communs utilisés pour l'analyse des émetteurs corporate sont listés ci-dessous :

Environnement
- Politique officielle en matière d'environnement
- Système de gestion de l'environnement
- Participation au Carbon Disclosure Project (CDP)
- Etendue du reporting sur les émissions de GES
- Programmes et objectifs de réduction des émissions directes de GES
- Intensité carbone
- Tendance en matière d'intensité carbone
- Politique ou programme officiel en matière d'approvisionnement écologique
- Controverses ou incidents liés aux produits et services

Social
- Politique sur la liberté d'association
- Politique officielle en termes de lutte contre les discriminations
- Programmes de renforcement de la diversité des effectifs
- Pourcentage d'employés couverts par une convention collective
- Taux de rotation du personnel
- Controverses ou incidents liés aux employés

- Portée des normes en matière de responsabilité sociale dans la chaîne logistique
- Système de contrôle de la chaîne logistique
- Controverses ou incidents liés aux fournisseurs et à la chaîne logistique
- Controverses ou incidents liés aux clients
- Controverses ou incidents d'ordre social ou communautaire

Gouvernance

- Politique relative à la corruption et aux pots-de-vin
- Programmes de lanceurs d'alerte
- Signataire du Pacte mondial des Nations Unies
- Transparence fiscale
- Déontologie concernant les controverses ou incidents
- Divulgation des rémunérations des administrateurs
- Suivi des enjeux ESG
- Rémunération des dirigeants liée aux performances ESG
- Diversité du conseil d'administration
- Séparation des fonctions de Président et Directeur général
- Indépendance du conseil d'administration
- Indépendance du comité d'audit
- Expertise financière du comité d'audit
- Assiduité des administrateurs
- Honoraires hors audit par rapport aux honoraires d'audit
- Indépendance du comité de rémunération
- Respect des droits des actionnaires
- Dispositifs anti-OPA ou droit de veto
- Controverses ou incidents liés à la gouvernance
- Politique en termes d'engagement et de soutien politiques

Les autres indicateurs sont spécifiques au secteur analysé

- Par exemple dans le secteur de l'énergie, les éléments spécifiques de l'analyse portent sur 4 grands thèmes : la santé et la sécurité, la gestion du risque opérationnel, la lutte contre le changement climatique et la corruption.

- Le secteur bancaire mettra plus l'accent sur la gouvernance (contrôle des rémunérations, efficacité du contrôle interne), l'offre de produits et services à valeur ajoutée sociale ou environnementale (micro finance, financement des PME ou des énergies renouvelables) ainsi que la gestion des restructurations.

Une matrice sectorielle d'indicateurs ESG permet d'attribuer à chaque émetteur un score ESG entre 0 et 100. L'analyste rajoute ensuite une analyse qualitative sur les enjeux forts du secteur qui n'ont pu être quantifiés par une note précise. Un malus allant jusqu'a -30% ou un bonus allant jusqu'à +30% peut être appliqué au score ESG en fonction de ces critères.
Le score ESG final sur 100 qui en découle est ensuite converti en un classement par décile de 1 à 10 (1 étant le meilleur décile et 10 le plus mauvais). Les classements par décile sont réalisés par sous-groupe sectoriel et région.
Les sociétés qui obtiennent la note de 10 sont exclues de l'univers d'investissement afin de ne pas investir dans des sociétés aux pratiques ESG faibles.

Un filtre thématique à forte valeur ajoutée sociale est ensuite spécifiquement appliqué au fonds : l'univers d'investissement s'articule autour de quatre domaines d'activité principaux :

- **L'accès à l'alimentation**
- **Les défis du monde moderne** : le vieillissement de la population, les enjeux de santé publique …
- **L'accès à la santé** : médicaments génériques, maladies infectieuses, vaccins …
- **Le développement socio-économique durable** : l'éducation, l'information, les transports publics, l'assurance de personnes, distribution alimentaire…

Pour qu'une société soit retenue dans l'univers d'investissement, il faut qu'au moins 20% de son chiffre d'affaires soit réalisé dans un au moins des quatre domaines d'activités**.** Si la société est fournisseur dans la chaîne de valeur associé au domaine d'activité identifié, alors elle doit réaliser au moins 40% de son chiffre d'affaires dans ce ou ces domaines d'activités.

b) Prise en compte de critères liés au changement climatique) (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°)

Les risques changement climatique sont appréhendés par le fonds de deux manières : le fonds s'inscrit pleinement dans les principes de la stratégie carbone de BNPP AM évoqué dans la réponse à la question 1e, le fonds applique au sein du pilier environnement de l'approche best in class un critère de performance des émetteurs calculé à partir du niveau d'émission de gaz à effet de serre directes (SCOPE 1) et indirectes (SCOPE 2) et lorsque cela est possible SCOPE 3.

Ce fonds contribue favorablement à la transition écologique dans la mesure où il investit dans les émetteurs qui ont les plus faibles émissions carbonées au sein de leur secteur.

Ce fonds fait aussi l'objet d'un calcul d'empreinte carbone, voir détails donnés à la réponse 1)

c) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Se référer aux réponses fournies dans la partie société de gestion 1)

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2016, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP Paribas Asset Management -TSA 47000 – 75318 Paris cedex 09.

Par ailleurs, des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-ip.com/fr/politique-de-remuneration/ .

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

Conformément aux dispositions de l'article 314-75-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, « l'information sur la politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres » de BNP Paribas Asset Management est disponible sur le site www.bnpparibas-ip.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 (OPCVM) et de l'article 319-18 (FIA) du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le dernier « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site www.bnpparibas-ip.fr

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (BNPP AM)

A. Notre politique de meilleure sélection et de meilleure exécution

Ce document a pour vocation de présenter nos pratiques actuelles et nos objectifs futurs en matière de politique de meilleure sélection des intermédiaires financiers et de meilleure exécution de leur part. Il vise également à synthétiser les conséquences de la réception et de la transmission d'ordres et, le cas échéant, notre politique en matière de négociation des ordres, lorsque nous agissons en tant que contrepartie sur le marché.

Le présent document est une information sur l'état actuel de notre politique. Celle-ci est sujette aux modifications découlant des consultations et décisions ultérieures d'institutions telles que l'AMF (Autorité des marchés financiers) en France, les autres instances de régulation européennes et en particulier l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers). Nos politiques et procédures pourraient être modifiées afin de tenir compte des évolutions découlant de la mise en œuvre par les différents États membres ou tout autre organe de surveillance.

La directive MIF est l'occasion pour BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) d'expliciter son processus de mise en œuvre et d'exécution des décisions d'investissement dans le cadre de la gestion des mandats et fonds d'investissement de ses clients, en définissant et en mettant en place une politique d'exécution concernant la sélection d'intermédiaires, les processus appliqués et les systèmes de reporting.

Cette politique contient :

- les principes permettant de sélectionner les intermédiaires retenus pour exécuter les ordres ;
- les principes d'exécution des ordres en fonction du type de processus d'investissement, du type d'instrument financier, des critères d'exécution mentionnés dans la directive (type d'ordre, prix, coûts, probabilité et rapidité de l'exécution, taille de l'ordre et tout autre critère y afférent).

BNPP AM considère la meilleure exécution comme un processus continu et a mis en place un organe de contrôle permanent au travers du Global Counterparty Committee afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients.

En tant que société de gestion, BNPP AM est tenue de contrôler l'efficacité de cette politique, de l'adapter et, le cas échéant, de la renforcer.

B. Champ d'application et classification de nos clients

BNPP AM propose des services de gestion du portefeuille pour le compte de tiers. À ce titre, BNPP AM est amenée à transmettre des ordres sur des instruments financiers dans le cadre des processus d'investissement qu'elle a mis au point pour assurer la gestion financière des mandats et fonds d'investissement dont elle a la responsabilité.
BNPP AM transmet ses ordres sur les instruments financiers soit directement, soit par l'intermédiaire de BNP Paribas Dealing Services, filiale du groupe BNP Paribas agréée comme établissement de crédit par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). Les instruments financiers potentiellement concernés sont essentiellement les actions, les instruments de taux d'intérêt, les dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.
Les obligations de la présente politique de sélection et d'exécution sont dues à tous nos clients, considérés a priori comme « client professionnel » au sens de la directive MIF.
La présente politique vise à définir les moyens les plus appropriés d'assurer la meilleure exécution pour chaque catégorie d'instruments financiers en fonction des politiques d'investissement définies et des lieux d'exécution retenus.

C. BNPP AM sélectionne ses intermédiaires et contrôle leur politique d'exécution dans l'intérêt de ses clients

BNPP AM utilise un dispositif formel de sélection des intermédiaires fondé sur la qualité des prestations fournies en fonction de l'instrument échangé : meilleur conseil, meilleur prix d'exécution, meilleure qualité d'exécution, voire, le cas échéant, caractère adéquat de la plateforme technologique, etc.

Ce processus de sélection est réévalué au moins une fois par an. Cependant, BNPP AM contrôle en permanence la qualité de ses intermédiaires et il est possible de faire remonter tout problème au Global Counterparty Committee qui se réunit tous les trimestres.

BNPP AM a mis en place une série de fonctions de négociation (qui continueront d'être alignées sur celles de BNP Paribas Dealing Services). Ces fonctions permettent de choisir selon l'instrument financier et le portefeuille concernés, parmi les intermédiaires sélectionnés, celui qui fournit une exécution conforme à la procédure de meilleure exécution de BNPP AM au regard des trois critères suivants : instrument financier, politique de gestion appliquée au mandat ou au fonds d'investissement et type d'ordre.

BNPP Amet ses partenaires ont élaboré pour le compte de leurs clients plusieurs politiques de gestion propres à chaque équipe de gestion, en fonction de la nature des processus d'investissement.

Chaque équipe applique un processus d'investissement et une procédure de passation d'ordres qui, entre autres, sélectionne et hiérarchise des critères et, s'il y a lieu, des lieux d'exécution pour les instruments financiers utilisés.

Le cas échéant, des dispositions supplémentaires s'appliquent aux opérations en capital, notamment les introductions en bourse, les placements privés et les replacements de blocs sur le marché.

D. BNPP AM et ses partenaires agissent ou peuvent agir en tant que contrepartie sur certains instruments financiers

Conformément aux pratiques de marché et aux processus de gestion qu'elle s'est engagée à suivre, BNPP AM peut être amenée, soit directement, soit au travers de BNP Paribas Dealing Services, à agir en tant que négociateur directement sur le marché dans certaines juridictions, notamment pour des instruments de taux et négociés de gré à gré sur des plateformes de liquidité.

En pratique, cela signifie que pour de telles transactions, notamment celles portant sur des produits de taux ou négociés de gré à gré, les entités BNPP AM ou BNP Paribas Dealing Services peut être amenée à agir comme contrepartie directe d'un teneur de marché. BNPP AM s'engage, au sens défini par la directive européenne, à « mettre en place tous les moyens raisonnables lui permettant d'obtenir la meilleure exécution pour ses clients ».

Dans la mesure du possible, BNPP AM donne et donnera systématiquement préférence à l'organisation d'un appel d'offres sur les instruments négociés en bilatéral, comme préalable à la négociation d'une transaction.

E. Engagements, contrôles et conformité

BNPP AM s'engage à mettre en place tous les moyens raisonnables lui permettant d'obtenir la meilleure exécution pour ses clients soit en sélectionnant ses intermédiaires, soit en agissant en tant que contrepartie sur les marchés concernés. BNPP AM reste à la disposition de ses clients pour leur fournir le détail de toutes modalités d'exécution de chacun des ordres exécutés en leur faveur, et leur démontrer l'adéquation de ces modalités avec la politique d'exécution.

Si BNPP AM reçoit des instructions spécifiques en provenance du client, liées à l'exécution d'ordres dans son mandat ou son OPC dédié, BNPP AM suivra ces instructions et ce faisant, pourra être affranchie de ses obligations de meilleure exécution, applicables au périmètre affecté par les instructions spécifiques. Ces instructions spécifiques devront être compatibles avec les dispositions préalablement définies lors de la signature des engagements réciproques d'un mandat ou d'un OPC.

F. Révision de notre politique de sélection et d'exécution

C'est au sein du Global Counterparty Committee (Comité mondial des contreparties) qu'ont lieu les discussions et que sont prises les décisions concernant les facteurs de risque ainsi que les aspects commerciaux, opérationnels, déontologiques et juridiques liés aux contreparties éligibles. Ce comité est piloté par le Head of Risk Control (Directeur du contrôle des risques) ou en son absence, par le Head of Compliance (Directeur de la conformité). Par ailleurs, BNPP AM a mis en place un dispositif formel de revue et de contrôle de la politique de meilleure exécution, laquelle est réévaluée au moins une fois par an.

G. Consentement de nos clients à notre politique de sélection et d'exécution

BNPP AM est tenu d'obtenir le consentement de ses clients concernant la mise en œuvre de la politique dans le cadre de leur relation. La présente politique fait partie intégrante de la relation contractuelle avec les clients de BNPP IP. BNPP AM

considère qu'il y a accord tacite si dans le mois de l'envoi par courrier approprié adressé à ses clients, ceux-ci ne formulent pas d'objection particulière.

H. Qui contacter chez BNPP AM ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre équipe commerciale.

* * *

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2017

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
14, rue Bergère
75009 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, la vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part l'observation suivante, mentionnée dans nos attestations sur les compositions d'actif au 30 septembre 2016 et au au 30 décembre 2016:

Le ratio d'emprise sur le fonds Parvest Human Developpement a représenté entre 34 et 35 % de l'actif net entre le 5 septembre et le 30 septembre 2016 au lieu de 25 % maximum. Le fonds Bnp Paribas Developpement Humain étant un OPCVM, par application du paragraphe II de l'article R. 214-26, il ne peut détenir en emprise plus de 25 % des parts ou actions émises par un OPCVM. La situation a été régularisée le 18/11/2016.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Benjamin Moïse

Bilan actif

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Immobilisations Nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**1,199,497,332.01**	**1,044,356,589.15**
Actions et valeurs assimilées	**1,133,701,950.54**	**1,013,178,875.22**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,133,701,950.54	1,013,178,875.22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	**65,795,381.47**	**31,177,713.93**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l'Union Européenne	65,795,381.47	31,177,713.93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d´investissement professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**28,483,075.39**	**849,589.07**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	28,483,075.39	849,589.07
Comptes financiers	**4,073.92**	**1,464,729.00**
Liquidités	4,073.92	1,464,729.00
TOTAL DE L'ACTIF	**1,227,984,481.32**	**1,046,670,907.22**

Bilan passif

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Capitaux propres	-	-
Capital	**1,138,567,516.72**	**1,031,528,847.07**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	**21,601,607.03**	**4,072,484.75**
Résultat de l'exercice (a,b)	**14,166,207.16**	**9,888,461.56**
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**1,174,335,330.91**	**1,045,489,793.38**
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**53,373,262.34**	**1,181,112.01**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	53,373,262.34	**1,181,112.01**
Comptes financiers	**275,888.07**	**1.83**
Concours bancaires courants	275,888.07	**1.83**
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**1,227,984,481.32**	**1,046,670,907.22**

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	29,471,035.17	25,721,881.31
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	**29,471,035.17**	**25,721,881.31**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-2,459.67	-817.64
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	**-2,459.67**	**-817.64**
Résultat sur opérations financières (I + II)	**29,468,575.50**	**25,721,063.67**
Autres produits (III)	**-**	**-**
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	**-15,455,886.64**	**-15,289,942.13**
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	**14,012,688.86**	**10,431,121.54**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	**153,518.30**	**-542,659.98**
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	**-**	**-**
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**14,166,207.16**	**9,888,461.56**

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières :

- les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour).

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

- les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

- les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Frais de gestion

- 1.50 % TTC maximum pour la Part Classic.
- 0.80 % TTC maximum pour la Part I.
- 0.40 % TTC maximum pour la Part R.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des OPC. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de surperformance :

Néant

Rétrocession de frais de gestion :

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la Part Classic.
Capitalisation pour la Part I.
Capitalisation pour la Part R.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part Classic.
Capitalisation pour la Part I.
Capitalisation pour la Part R.

Changements intervenus au cours de l'exercice :

Néant.

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Actif net en début d'exercice	**1,045,489,793.38**	**1,021,596,648.74**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	**215,192,587.58**	**316,118,731.90**
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	**-179,695,365.51**	**-236,803,706.09**
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**45,410,446.59**	**24,329,917.37**
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**-15,117,619.97**	**-22,284,077.11**
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Frais de transaction	**-2,198,644.36**	**-1,343,192.92**
Différences de change	**-6,158,535.66**	**3,632,525.74**
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	**57,399,980.00**	**-70,188,175.79**
Différence d'estimation exercice N	119,979,600.78	62,579,620.78
Différence d'estimation exercice N-1	-62,579,620.78	-132,767,796.57
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	**-**	**-**
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	**-**	**-**
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	**14,012,688.86**	**10,431,121.54**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	**-**	**-**
Autres éléments	**-**	**-**
Actif net en fin d'exercice	**1,174,335,330.91**	**1,045,489,793.38**

Complément d'information 1

	Exercice 30/06/2017
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	65,795,381.47
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2017	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	753.6920	
Nombre de titres rachetés	1,915.9410	
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,012,731.1470	
Nombre de titres rachetés	614,126.9170	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	454,463.5090	
Nombre de titres rachetés	506,448.1460	
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	14.10	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	**Montant (EUR)**	**% de l'actif net moyen**
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	272,178.90	0.78
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	15,032,291.34	1.45
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	151,416.40	0.39
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/06/2017
Ventilation par nature des créances	**-**
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	26,353,023.42
Coupons à recevoir	2,130,051.97
TOTAL DES CREANCES	**28,483,075.39**
Ventilation par nature des dettes	**-**
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	1,371,627.54
Autres créditeurs divers	52,001,634.80
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**53,373,262.34**

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/06/2017
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4,073.92
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	275,888.07
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4,073.92	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	275,888.07	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d´actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	CHF	DKK	SEK	USD
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	291,187,918.50	219,877,845.96	37,522,665.32	6,923,500.00	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	12,648,135.73	14,625,412.83	-	-	-
Comptes financiers	3,653.07	-	-	-	420.85
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Dettes	5,727,398.29	14,625,904.06	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	219,037.08	37.66	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	782,088.79	761,491.28
Total	**782,088.79**	**761,491.28**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	782,088.79	761,491.28
Total	**782,088.79**	**761,491.28**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	655,863.55	148,722.86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l´exercice	-	-
Total	**655,863.55**	**148,722.86**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	655,863.55	148,722.86
Total	**655,863.55**	**148,722.86**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	603,532.40	739,696.64
Total	**603,532.40**	**739,696.64**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	603,532.40	739,696.64
Total	**603,532.40**	**739,696.64**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	659,023.57	181,972.15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l´exercice	-	-
Total	**659,023.57**	**181,972.15**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	659,023.57	181,972.15
Total	**659,023.57**	**181,972.15**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	12,780,585.97	8,387,273.64
Total	**12,780,585.97**	**8,387,273.64**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	12,780,585.97	8,387,273.64
Total	**12,780,585.97**	**8,387,273.64**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2017	Exercice 30/06/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	20,286,719.91	3,741,789.74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l´exercice	-	-
Total	**20,286,719.91**	**3,741,789.74**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	20,286,719.91	3,741,789.74
Total	**20,286,719.91**	**3,741,789.74**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	28/06/2013	16/12/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	-	100.00	117.24	112.44	123.30
Actif net (en k EUR)	-	0.10	18,422.50	38,812.29	36,151.47
Nombre de titres					
Parts C	-	1.0000	157,128.8610	345,161.5000	293,176.8630

Date de mise en paiement	28/06/2013	16/12/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-	-	4.63	0.43	2.23
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	-	-	2.34	2.20	2.66

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit" .

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	28/06/2013	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	10,665.05	12,478.54	14,695.34	14,040.18	15,336.41
Actif net (en k EUR)	3,526.29	8,170.19	18,157.38	47,181.84	33,710.83
Nombre de titres					
Parts C	330.6400	654.7390	1,235.5870	3,360.4850	2,198.0900

Date de mise en paiement	28/06/2013	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	54.78	325.48	680.48	54.15	299.81
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	206.98	259.30	272.42	220.11	274.57

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit" .

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

	28/06/2013	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	113.82	132.21	154.65	146.76	159.22
Actif net (en k EUR)	312,702.19	456,336.74	985,016.76	959,495.67	1,104,473.03
Nombre de titres					
Parts C	2,747,336.1380	3,451,453.1410	6,369,226.4570	6,537,824.8690	6,936,429.0990

Date de mise en paiement	28/06/2013	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	10.42	3.45	7.17	0.57	2.92
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	1.45	1.91	1.89	1.28	1.84

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit" .

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2017

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**1,133,701,950.54**	**96.53**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**1,133,701,950.54**	**96.53**
AIR LIQUIDE SA	383,518.00	108.20	EUR	41,496,647.60	3.53
ALLIANZ SE-REG	329,584.00	172.40	EUR	56,820,281.60	4.84
ASTRAZENECA PLC	697,517.00	51.35	GBP	40,792,093.79	3.47
AVIVA PLC	4,248,755.00	5.26	GBP	25,452,367.52	2.17
AXA SA	1,583,071.00	23.95	EUR	37,914,550.45	3.23
BASF SE	680,501.00	81.09	EUR	55,181,826.09	4.70
CARREFOUR SA	557,718.00	22.15	EUR	12,353,453.70	1.05
COMPASS GROUP PLC	1,796,600.00	16.20	GBP	33,147,223.96	2.82
DANONE	447,570.00	65.81	EUR	29,454,581.70	2.51
ELIOR GROUP	589,908.00	25.44	EUR	15,007,259.52	1.28
GEBERIT AG-REG	41,363.00	447.20	CHF	16,935,256.21	1.44
GLAXOSMITHKLINE PLC	1,551,258.00	16.36	GBP	28,894,510.10	2.46
HELVETIA HOLDING AG-REG	14,351.00	548.50	CHF	7,206,704.97	0.61
HENKEL AG & CO KGAA VORZUG	192,786.00	120.50	EUR	23,230,713.00	1.98
IDORSIA LTD	27.00	18.10	CHF	447.43	-
IPSEN	145,616.00	119.85	EUR	17,452,077.60	1.49
JOHNSON MATTHEY PLC	27,365.00	28.71	GBP	894,765.84	0.08
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	1,240,207.00	16.74	EUR	20,761,065.18	1.77
KONINKLIJKE PHILIPS NV	937,859.00	31.10	EUR	29,162,725.61	2.48
LINDE AG	55,061.00	165.80	EUR	9,129,113.80	0.78
LOREAL	132,891.00	182.40	EUR	24,239,318.40	2.06
MERCK KGAA	274,127.00	105.75	EUR	28,988,930.25	2.47
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	54,098.00	176.55	EUR	9,551,001.90	0.81
NESTLE SA-REG	867,856.00	83.45	CHF	66,305,866.97	5.65
NOVARTIS AG-REG	619,557.00	79.80	CHF	45,264,956.37	3.85
NOVO NORDISK A/S-B	1,000,656.00	278.80	DKK	37,522,665.32	3.20
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	439,855.00	77.84	GBP	38,993,580.32	3.32
RELX NV	2,539,670.00	18.00	EUR	45,714,060.00	3.89
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	282,299.00	244.20	CHF	63,115,052.23	5.37
RSA INSURANCE GROUP PLC	2,183,714.00	6.16	GBP	15,307,510.59	1.30
SANOFI	757,148.00	83.76	EUR	63,418,716.48	5.40
SHIRE PLC	685,239.00	42.38	GBP	33,073,775.78	2.82
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	512,339.00	130.00	SEK	6,923,500.00	0.59
SWISS RE AG	262,309.00	87.65	CHF	21,049,561.78	1.79
UCB SA	264,567.00	60.23	EUR	15,934,870.41	1.36

UNILEVER PLC	1,577,153.00	41.55	GBP	74,632,090.60	6.35
VALEO SA	417,713.00	58.99	EUR	24,640,889.87	2.10
WOLTERS KLUWER	478,563.00	37.07	EUR	17,737,937.60	1.51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**-**	**-**
CARREFOUR SA SCRIP RTS	546,780.00	-	EUR	-	-
Titres d'OPC				**65,795,381.47**	**5.60**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne				**65,795,381.47**	**5.60**
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	2,007.27	23,133.55	EUR	46,435,381.47	3.95
PARVEST HUMAN DEVELOPMENT ICA	200,000.00	96.80	EUR	19,360,000.00	1.65
Créances				**28,483,075.39**	**2.43**
Dettes				**-53,373,262.34**	**-4.54**
Dépôts				**-**	**-**
Autres comptes financiers				**-271,814.15**	**-0.02**
TOTAL ACTIF NET				**1,174,335,330.91**	**100.00**